

Brèv'infos

Bulletin d'information du Centre hospitalier de l'estran

édito



Sommaire

Interview

■ Nelly Roussel, cadre de santé à l'EHPAD

En direct des services

■ Présentation de l'équipe mobile adolescents

Actualités du personnel

- Elections professionnelles
- Egalité femmes-hommes

Zoom

■ Communication des informations de santé

A suivre

■ Réforme de financement de la psychiatrie

Projets

- Point travaux

DD

- Pensez aux écogestes

Replay

Le saviez-vous ?

Directeur de la publication

Stéphane Blot, directeur

Rédacteur en chef/ conception et réalisation :

Valérie Munoz, chargée de la communication

Ont participé à ce numéro :

Yvan Le Baron, Valérie Boisbras, Florent Breton, Lucie Hervé, Equipe de l'EMA, Robin Munoz, Nolwenn Trouvé, Nathalie Vilquin

Crédit photos : service communication©

Après une rentrée chargée, ce nouveau numéro de Brèv'infos est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité.

Suite à l'appel à projet sur le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP), le pôle santé mentale pour enfants et adolescents s'est inscrit, en collaboration avec la Maison des Adolescents de la Manche, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une **Equipe Mobile pour aller vers les adolescents âgés de 11 à 18 ans en situation de crise**. L'équipe pluridisciplinaire se met progressivement en place.

Nous avons le plaisir d'accueillir un **nouveau cadre de santé au sein du Pôle Gériatrie, Nelly Roussel** qui, riche de son expérience, est venue renforcer l'équipe de l'EHPAD.

Une date importante est également à noter dans nos agendas, celle **des élections professionnelles** qui se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre prochain. Les agents publics seront appelés à voter, par vote électronique, pour choisir les représentants du personnel siégeant dans les organismes consultatifs de l'établissement :

► **Le Comité social d'établissement (C.S.E.)** : c'est la *nouvelle instance qui remplace le Comité Technique d'établissement (C.T.E)*. Il représente le personnel non médical et examine les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et de l'établissement en général.

► **Les Commissions administratives paritaires locales et départementales et la Commission consultative paritaire** pour un mandat d'une durée de

quatre ans.

Les élections professionnelles consacrent, par l'élection de leurs représentants, le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent et permettent d'établir la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux pertinents de la gestion publique. Comme j'ai déjà pu le dire, je suis très attaché à la qualité du dialogue social et je ne peux que vous encourager à participer à ces élections.

La réforme du financement de la psychiatrie entre en application dans quelques mois. Malgré le caractère technique de ce type de question, les implications pour les services de psychiatrie sont importantes. Le financement est établi suivant plusieurs dotations, au-delà du critère populationnel, **il inclut des données relatives à la file active, aux activités spécifiques, à la qualité des soins**. La direction des affaires financières vous en donne le détail dans ce numéro.

Je vous encourage à participer aux ateliers proposés lors de **la semaine de la sécurité des patients, le mardi 29 novembre et le vendredi 2 décembre de 13 h 30 à 16 h 30 au rez-de-chaussée du bâtiment Le Grésillon**.

Enfin, comme chaque année, notre **équipe Développement Durable** a organisé une manifestation d'une journée portant sur la thématique "Santé et énergies". Cette journée a été, une nouvelle fois, une belle réussite avec de nombreux ateliers et un taux de participation élevé.

Par **Stéphane BLOT**
• Directeur

Vaccination contre la grippe saisonnière 2022-2023, mobilisons-nous ! Personnels de santé, vaccinez-vous !

Pour vous protéger, protéger les autres et les patients

Quelques bonnes raisons de se faire vacciner contre la grippe :

- Je veux me protéger efficacement de la grippe
- Je veux protéger mes proches
- Je veux protéger les résidents de complications
- Je me fais vacciner car c'est le moyen de prévention le plus efficace contre la grippe

Je profite du vaccin GRATUIT pour tous les agents du CH estran



Nelly Roussel est arrivée en tant que cadre de santé le 8 septembre au sein de l'EHPAD (Unités paprika/coriandre, safran et accueil de jour Pain d'épices). Brèvinfos est allé à sa rencontre.



INTERVIEW

Diplômée de l'IFSI de l'hôpital Ambroise-Paré (Boulogne-Billancourt), Nelly Roussel commence sa carrière professionnelle au sein d'un centre d'action sociale à Paris ; elle y restera deux ans. Elle occupe ensuite un poste d'encadrement en tant que directrice adjointe dans une résidence de services dans le Marais (Paris 4^{ème}). Cet établissement accueille des personnes âgées dont la dépendance se situe entre le foyer logement et l'EHPAD. Après 13 années, elle décide de revenir dans sa région d'origine qui est la Normandie mais choisira finalement de s'installer en Bretagne et intégrera l'hôpital Gardiner à Dinard où elle assurera des missions d'infirmière coordinatrice. En 2016, elle quitte cet établissement et devient FF cadre de santé à l'EHPAD *Le jardin anglais* du Centre hospitalier de Dinan. Elle découvre ensuite le secteur sanitaire en tant que cadre de nuit.

Viendront ensuite la préparation au concours de l'institut de formation des cadres et la formation en 2021-22.

Pourquoi ce choix de postuler au CHE ?

Au cours de mon année de formation à l'IFCS de Caen, j'ai découvert la santé mentale et j'ai souhaité évoluer vers cette spécialité. Lorsque j'ai postulé au CH de l'estran, en raison de mon expérience auprès des personnes âgées, l'établissement m'a proposé ce poste d'encadrement au sein de la résidence le jardin des épices. Au quotidien, ce poste me permet de tisser un lien avec les équipes des services de santé mentale. Ces échanges s'avèrent riche d'enseignement.

Quel est le rôle du cadre de santé en EHPAD ?

Son rôle principal est d'accompagner les professionnels dans le développement des compétences collectives et individuelles et de construire une relation de confiance afin

de travailler avec le même objectif pour le confort et le bien-être du résident. Placer le résident au cœur de la prise en soin reste un objectif primordial.

Il s'agit d'une mission transversale avec une responsabilité vis-à-vis de tous : les soignants, l'équipe de direction, les prestataires, les résidents et les familles.

Quelles sont vos 1^{ères} impressions ?

Le Centre hospitalier de l'estran dispose d'un très bel outil avec des espaces spacieux, lumineux et confortables, doté en matériel qui permet aux professionnels de travailler dans de bonnes conditions.

J'ai reçu un très bon accueil et dès mon arrivée, une première mission m'était confiée, celle de travailler en collaboration avec les professionnels concernant l'organisation des soins et aussi de développer une cohésion d'équipe. La mise en œuvre de nouveaux projets sera un axe déterminant dans la réussite de ces objectifs. Une des missions est également de dynamiser l'accueil de jour Pain d'épices.

Il était nécessaire, après ces deux années bousculées par la période Covid, d'envisager une communication pour mieux faire connaître ce dispositif de prise en charge (cf article paru dans Ouest France ci-dessous). Des plaquettes et des affiches seront prochainement distribuées auprès des partenaires.

Alzheimer : l'accueil de jour aide patients et aidants

Pontorson — L'équipe pluridisciplinaire de l'accueil de jour a deux missions principales : prendre en charge les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et soutenir les aidants familiaux.

Le service Pain d'épices, du Centre hospitalier l'Estran, a été créé pour aider à préserver l'autonomie, la mémoire et les capacités relationnelles des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou maladies apparentées, résidant à domicile.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30. La gériatre Laurence Tertre, la cadre de santé et Nelly Roussel, entourées d'une équipe soudée, accueillent les patients dans un cadre familial et sécurisant grâce à la mise en place de prises en charge adaptées.

« Notre accueil de jour est destiné aux personnes âgées atteintes d'une maladie neurodégénérative, qui vivent chez elles et présentent des difficultés à effectuer certains gestes du quotidien. Comme son nom l'indique, l'accueil de jour accueille ces seniors en perte d'autonomie à raison d'une journée ou de plusieurs jours par semaine. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire, formée à l'accueil de ces personnes », expliquent Laurence Tertre et Nelly Roussel.

Du temps libre et du temps de paroles pour les aidants

De la manière la plus adaptée possible, l'équipe sollicite les capacités cognitives, sensorielles et motrices préservées à travers différents types d'activités, tout en respectant le rythme et le niveau de chacun. « La maladie d'Alzheimer touche malheureusement beaucoup de familles, il est



Laurence Tertre, gériatre à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et Nelly Roussel, cadre de santé, ont décidé d'insuffler avec leur équipe une nouvelle dynamique au sein de l'accueil de jour Pain d'épices.

Photo : OUEST-FRANCE

toujours douloureux d'en parler et la crise sanitaire a considérablement aggravé la mise à l'écart de ces personnes, sans oublier les aidants, présents au quotidien, qui ont aussi besoin d'être soutenus. Parmi nos objectifs pour les usagers, nous proposons de rompre cet isolement tout en maintenant les acquis, afin de ralentir la progression de la mala-

die. Pour la famille, et particulièrement pour les aidants, nous voulons leur donner du temps pour souffler et surtout un temps de paroles afin de partager les difficultés du quotidien générées par le maintien à domicile de leurs proches. »

Toutes les personnes dans cette situation peuvent bénéficier de cet accueil thérapeutique après valida-

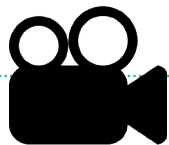
tion d'un dossier. Il suffit de prendre contact avec le service. « Surtout, que les aidants n'hésitent pas, en toute confidentialité, à venir s'entretenir avec nous et découvrir ce lieu d'accueil. Une visite des locaux peut être programmée. »

Contacts : tél. 02 33 60 73 63 ; se.lejardindesepees@ch-estran.fr

Ensuite, au sein de son organisation, des groupes seront mis en place en fonction de la dépendance de chaque usager tout en conciliant leurs centres d'intérêt.

J'entreprendrai également une réflexion avec les équipes afin de développer les liens avec les résidents de l'unité Safran.

Les projets destinés à structurer et optimiser l'offre de soins sont nombreux et témoignent de la volonté de contribuer à une meilleure efficacité de la prise en charge des usagers.



L'équipe mobile pour adolescents

Une nouvelle prise en charge

Suite à un appel à projet dans le cadre du Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP), en collaboration avec la Maison des Adolescents de la Manche, le pôle Santé Mentale pour Enfants et Adolescents s'est inscrit dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une **Equipe Mobile pour aller vers les adolescents âgés de 11 à 18 ans en situation de crise**.

Depuis avril 2022, les professionnelles de l'Equipe Mobile pour Adolescents (EMA) sont allées à la rencontre de 5 adolescents et leurs familles. *"Dans le cadre de ces situations, nous avons été sollicitées dans un contexte de crise familiale et d'absentéisme scolaire préoccupant. Notre mission est d'assurer une continuité des soins en initiant ou poursuivant des rencontres sur des lieux différents tout en ayant accès au quotidien tel que l'adolescent et sa famille le permettent"*.

L'intervention de l'équipe est définie pour une courte durée (environ 10 rendez-vous). Les visites à domicile se font essentiellement en binôme.

Les bénéficiaires de l'équipe mobile sont **des adolescents à difficultés multiples et en souffrance psychique**, qui de par leur parcours et leurs comportements, mettent en échec les interventions classiques ou refusent l'accès aux soins. Ces jeunes ne sont pas en demande d'aide de façon explicite.

Les adresseurs (ceux par qui arrivent la demande) peuvent être les médecins généralistes, les pédiatres libéraux, la Maison des adolescents, les services de pédiatrie et

La mobilité se conjugue avec "aller vers" et "faire avec"

"Notre rôle est d'aller vers l'adolescent dans son milieu familial et d'appartenance pour éclairer le sens de son comportement extrême et élaborer des stratégies pour faire émerger une demande de soins."

La complexité situationnelle nous amène à prendre en compte la singularité de la personne avec laquelle nous allons tenter de créer des liens au travers d'entretiens familiaux et individuels, pour faire avec le jeune et ses parents. En effet, la famille est au centre de l'intervention et nous lui reconnaissons ainsi sa place et ses compétences".

C'est alors une écoute, des mots posés sur la situation et des actions à mener pour dynamiser des modalités relationnelles figées. Aller vers pour faire sortir le jeune de son isolement suppose aussi l'exploration de l'extérieur si souvent anxiogène pour ces ados en panne.



EN DIRECT DES SERVICES

L'Equipe Mobile Adolescents

C'est...

- Intervenir précocement : aller vers le jeune en difficulté et dans la non demande explicite du soin
- Apporter du soutien au jeune et à son entourage familial et/ou professionnel sur une période de courte durée
- Organiser un relais vers des soins ou vers d'autres dispositifs du réseau si nécessaire

Pour qui ?

- ▶ Pour les jeunes de 11 à 18 ans isolés dont l'état psychique ne permet pas d'accéder aux soins ambulatoires habituels (CMPEA, CMPP, psychologues...) et leur famille
- ▶ pour les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social

Ses missions

- Evaluer des situations complexes (En crise ou rupture)
- Favoriser l'accès aux soins en collaboration avec les différents partenaires (famille, établissements scolaires, établissements médicosociaux, soignants)
- Développer des alternatives à l'hospitalisation
- Intervenir en amont et en aval d'une hospitalisation en pédopsychiatrie

La prise en charge

- ▶ Après étude de la situation en équipe, une réponse est apportée au professionnel ayant fait la demande et la famille est contactée.

Au terme des interventions de l'EMA, l'équipe passera le relais, si nécessaire, à un partenaire ou à un dispositif de soins.

L'équipe

- ▶ Médecin
- ▶ Cadre de santé
- ▶ Infirmier
- ▶ Educateur spécialisé
- ▶ Psychologue
- ▶ Secrétaire
- ▶ Assistante sociale

L'EMA peut aussi accompagner les familles d'accueil, les équipes institutionnelles éprouvées dans la gestion du quotidien par des jeunes en grande souffrance. Croiser ainsi les regards entre professionnels permet d'accéder à des grilles de lecture et des éclairages diversifiés.

Ainsi, l'équipe mobile pour adolescents constitue une alternative permettant, en lien avec les adresseurs, d'aller à la rencontre des jeunes en difficulté non demandeurs et de leur famille, avec des missions d'évaluation, de soutien et d'accès aux soins.

pédopsychiatrie, la psychiatrie de liaison, les services sociaux et médico sociaux, l'aide sociale à l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse, l'éducation nationale (psychologues scolaires, infirmières scolaires, médecins scolaires)...

Les éléments recueillis sur la situation d'un jeune ouvrent à un échange de l'équipe qui répondra favorablement ou non, compte tenu des éléments correspondant à la mission.

Une équipe pluridisciplinaire

- ▶ Anne Mercier, médecin
- ▶ Claudie Genouvrier, cadre de santé
- ▶ Linda Bihel, psychologue
- ▶ Dominique Harlais, éducatrice spécialisée
- ▶ Carole Osmont, secrétaire.

Un(e) infirmier(e) et un(e) assistant(e) social(e) viendront compléter l'équipe prochainement.

Élections professionnelles 2022



ACTUALITÉ DU PERSONNEL

Nouveauté : le vote électronique

Quand voter : cette année l'établissement a décidé de recourir au **vote électronique**. La gestion a été confiée à un prestataire spécialisé, *Néovote*.

Il sera donc possible de voter du 1^{er} au 8 décembre 2022 à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone ayant un accès à internet.

Pourquoi voter : Pour élire des représentants du personnel siégeant dans les instances de l'établissement. Ils sont élus pour un mandat de 4 ans.

Pour quelles instances voter ?

- Le Comité Social d'établissement (C.S.E.)
- Les Commissions Administratives Paritaires Locales départementales (C.A.P.L. et/ou C.A.P.D.)
- La Commission Consultative Paritaire (C.C.P.)

Qui vote ?

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent voter. Pour rappel, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur ces listes en consultant sur INTRAQUAL la rubrique Elections Professionnelles 2022, liste électorale ou sur le panneau d'affichage au RCH du Bâtiment Trévis sur le site de Pontorson.

Les fonctionnaires titulaires votent pour le CSE, les CAPL et CAPD.

Les agents contractuels en CDD et CDI votent pour le CSE et la CCP.

Les agents titulaires-stagiaires votent pour le CSE et aux CAPL-CAPD du grade dont ils sont titulaires.

Les agents stagiaires votent pour le CSE.

Quelques dates à retenir

Affichage des listes électorales et clôture des listes électorales :

Du 21 septembre au lundi 10 octobre 2022

Affichage des listes des candidats :

Lundi 7 novembre 2022 au plus tard

Transmission des informations de vote électronique par le prestataire spécialisé NEOVOTE :

Lundi 14 novembre 2022

Période de déroulement du scrutin : Du jeudi 1^{er} décembre au jeudi 8 décembre 2022

Proclamation des résultats : A partir du jeudi 8 décembre 2022

Egalité femmes-hommes

L'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique prévoit que chaque employeur public mette en place un ou plusieurs référents égalité.

Au CH de l'estran, ce référent égalité a été désigné par lettre de mission du 11 juillet 2022. Il s'agit de Nolwenn Trouvé, attachée d'administration à la Direction des ressources humaines.

Son rôle est d'informer et de sensibiliser les personnels aux risques de discrimination (écoute, information et orientation des agents) et de promouvoir, avec les responsables de la formation et de la communication, toute action pouvant concourir à l'information et à la sensibilisation des agents. Elle conseille sur la préparation des actes de gestion RH et sur leur traçabilité afin de garantir l'égalité professionnelle, conjointement avec le service des ressources humaines. Un plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2021-2023, établi dans le cadre des lignes directrices de gestion est disponible sur la GED.

Certaines actions ont déjà été mises en place, à savoir :

- Procéder à une composition paritaire des jurys de concours/sélection
- Mettre en place un référent égalité et un groupe de travail (la première réunion a eu lieu le 27 septembre dernier)
- Former à l'entretien professionnel en renforçant les critères objectifs d'évaluation des évaluateurs et évalués
- Formaliser les critères objectifs dans les décisions d'avancement de grade dans les lignes directrices de gestion
- Mettre en place un dispositif de signalement et de

traitement des situations de discrimination sexuelle, agissements sexistes, harcèlement sexuel, violence sexuelle.

D'autres actions sont en cours telles qu'une information sur les droits familiaux et une étude de faisabilité pour disposer de vestiaires distincts femmes/hommes pour l'ensemble des services de l'établissement.

Des actions de formation et de sensibilisation du personnel sur la thématique de l'égalité professionnelle, financées grâce à un appel à projet, seront programmées en début d'année 2023. Elles interviendront sous forme de saynètes jouées par une troupe de théâtre sur l'ensemble des services intra et extra hospitaliers. Ces actions seront présentées dans le numéro de décembre de Brèvinfos.

Une large concertation associant l'ensemble du personnel sur leurs attentes concernant la thématique sera prochainement organisée à travers un questionnaire qui sera distribué individuellement.



Nolwenn Trouvé
Référente égalité de l'établissement





L'accès au dossier patient

QUI ?

Qui peut demander accès aux informations de santé ?

- Le patient,
- Les ayants droit en cas de décès
- Un mandataire exprès
- Les personnes détentrices de l'autorité parentale
- Le tuteur pour les patients sous tutelle à la personne
- Le médecin désigné comme intermédiaire par l'une de ces personnes

Quels documents ?

- Toutes les informations de santé formalisées sur le logiciel HM, antérieurement Calystène et le dossier patient sur support papier constitue le dossier patient R.1112-2 du code de la santé publique

Les informations communicables ?

Sans l'accord du patient ou de la validation de la direction, aucun élément du dossier patient ne doit être communiqué conformément aux indications ci-contre.

Dans le cadre du partage des informations entre professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins, le consentement préalable du patient est nécessaire (art. L.1110-4 du CSP).

Toutes informations formalisées et ayant contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement (art. L1111-7 du C.S.P.) et faisant partie intégrante du dossier médical. Sont seules communicables, les informations énumérées au 1) et 2) du décret n°2002-637 du 29 avril 2002

Les informations non communicables ?

Les éléments cités au point 3 du décret n°2002-637 du 29 avril 2002 à savoir les informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise charge thérapeutique ou concernant des tiers quels que soient les professionnels de santé qui les ont recueillies

L'accès de la gendarmerie aux infos

- Uniquement dans le cadre d'un recours pénal sur réquisition ou perquisition lors d'une procédure de saisie
- Dans le cadre d'un recours civil ou administratif, le secret médical est opposable, seul le patient peut autoriser la transmission d'informations

Comment ?

Comment demander son dossier ?

La demande d'accès est adressée au directeur de l'établissement de santé en justifiant de son identité.

Les modalités de consultation du dossier patient

- Soit la consultation gratuite sur place,
- Soit l'envoi postal en recommandé avec accusé de réception, frais de copies et d'envoi à la charge du demandeur,
- Soit retrait sur place de la copie du dossier

Sous quel délai ?

Au plus tard dans les 8 jours à partir de la demande quand les informations datent de moins de 5 ans.
Au plus tard dans les 2 mois à partir de la demande quand les informations datent de plus de 5 ans ou quand la Commission Départementale des Soins en Psychiatrie est consultée.

Pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à contacter : Valérie BOISBRAS 73.45

Réforme du financement de la psychiatrie

Dans l'attente de la publication d'arrêtés d'application qui vont apporter des précisions complémentaires sur les modalités de mise en œuvre, la réforme du financement des activités de psychiatrie hospitalière qui résulte du décret du 29 septembre 2021 emportera des incidences financières à partir du 1^{er} janvier 2023.

Rappelons ici les modalités actuelles de financement de la psychiatrie, puis tournons-nous vers les objectifs et orientations de la réforme du financement de la psychiatrie, qui a un champ d'application s'étendant à trois de nos pôles (santé mentale adultes, santé mentale enfants – adolescents et addictologie).

L'activité de santé mentale est **financée historiquement par une dotation dite dotation annuelle de financement (DAF)** qui, décorrélée de l'activité réalisée et du nombre de lits d'hospitalisation occupés, **est fondé sur un montant d'origine n'évoluant au fil des ans qu'à la faveur d'abondements de crédits** liés à la compensation de surcoûts (revalorisations des rémunérations notamment) et/ou à des appels à projets visant à la mise en place d'activités

La réforme du financement de la psychiatrie vise trois objectifs :

- réduire les disparités de ressources entre établissements (entre régions, entre secteur public et secteur privé), en tenant compte de l'activité réalisée et des trajectoires de croissance
- transformer l'offre de soins en santé mentale (développement promu de l'ambulatoire)
- inciter à l'amélioration de la qualité des prises en soin et du codage de l'activité.

Cette réforme fait désormais **reposer l'enveloppe de financement des activités de psychiatrie de l'ensemble des établissements sur les huit compartiments suivants**, présentés par ordre décroissant, tout en sachant qu'une fraction de 1 % de dotation représente pour notre établissement plus de 280 000 € :

Une dotation populationnelle : le montant national de la dotation populationnelle sera **réparti entre les régions en considération de cinq critères** (le nombre d'habitants par région, avec une survalorisation de la population mineure, le taux de densité de psychiatres libéraux et hospitaliers, le pourcentage de la population régionale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, le taux de personnes vivant seules, le taux de places dans le secteur médico-social à destination des patients souffrant de pathologies psychiatriques), à charge ensuite pour les régions de répartir leur dotation populationnelle entre les établissements de santé de la région.

78 %

Une dotation relative à la file active : cette dotation est déterminée **en fonction de l'activité réalisée par l'établissement** l'année précédente (dotation 2023 calculée sur la base des données d'activité de 2022), en volume et en nature de prise en soin (les arrêtés vont préciser les modalités de prise en compte de l'âge des patients et de pondération entre les différentes modalités de prise en charge).

15 %

Une dotation liée aux activités spécifiques : pour ce qui nous concerne, entre dans ce champ le dispositif Vigilans

3 %

Une dotation relative à l'amélioration de la qualité des soins : c'est la suite du dispositif d'incitation financière à la qualité (IFAQ)

1 %

Une dotation relative aux nouvelles activités : c'est la suite des financements par appels à projets au titre de l'actuel fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP)

1 %

Une dotation relative à la qualité du codage : les données d'activité transmises doivent viser la complétude, la conformité et la cohérence

1 %

Une dotation d'accompagnement à la transformation de l'offre de soins

1 %

Une dotation relative à la recherche

0.1 %

La dynamique travaux se poursuit et à l'approche de cette fin d'année, un point s'imposait. Deux projets sont présentés ci-dessous. L'établissement engagera également des travaux dans l'unité Henri Ey qui verra la configuration actuelle de ses locaux modifiée (Cf Brèv'infos n° 86). Le site de Pontorson verra son paysage changer suite à la démolition de plusieurs bâtiments désaffectés pour construire sa future cuisine territoriale (des compléments d'information seront apportés dans le prochain numéro de BI).

MAS L'Escale

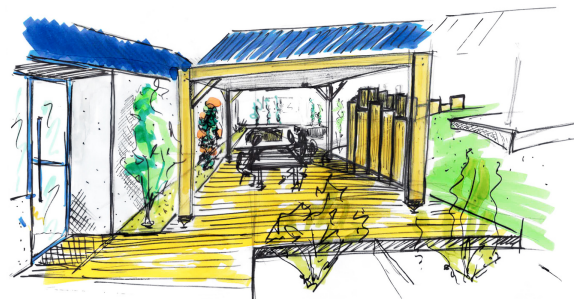
Projet de création d'une chambre d'hébergement temporaire

Une chambre d'hébergement temporaire identifiée sera créée dans une partie de la salle d'activité. Cet aménagement nécessite de récupérer une partie de la circulation ainsi que les toilettes destinées au personnel.

Un local technique et le local recevant les archives feront eux aussi l'objet de travaux.

Aménagement extérieur de la MAS externalisée

La MAS externalisée bénéficiera elle aussi de travaux lui permettant une meilleure prise en charge des patients dans le cadre de ses activités extérieures. Une ouverture de l'accueil vers l'extérieur sera créée afin d'offrir un accès PMR vers la terrasse extérieure qui sera complètement réaménagée (cf croquis ci-contre).



CMP adultes Granville

Face au nombre croissant de consultations au centre médico-psychologique du pôle santé mentale adultes de Granville, l'établissement a décidé d'installer les professionnels dans de nouveaux locaux.

Ces locaux d'une surface de 340 m², précédemment occupés par le Service Interprofessionnel de Santé au Travail, nécessitent des travaux afin de répondre aux besoins des équipes soignantes et aux obligations d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Situé 112 impasse des trémailleurs, dans la zone commerciale du Leclerc, le C.M.P. proposera des locaux modernes et ergonomiques composés d'un accueil et d'un espace d'attente, de 15 bureaux, d'une salle d'archives ainsi que d'une salle de réunion et d'une salle de pause.

Les travaux débuteront en novembre avec une réception envisagée au mois de mars 2023.



Développement durable

Les équipements informatiques, le chauffage, la climatisation, les déplacements, la restauration. Tous ces aspects de la vie au travail laissent une empreinte environnementale. Ils consomment beaucoup d'énergie, de matières premières, et produisent des déchets, des émissions de polluants et du gaz à effet de serre...

Parce qu'on lui consacre une grande partie de notre temps, le travail offre justement un cadre idéal pour changer la donne, que ce soit à titre individuel, comme en télétravail, ou avec ses collègues pour partager des bonnes pratiques, proposer des pistes d'actions, lancer des initiatives originales et solidaires...

Nos gestes et nos comportements comptent au quotidien pour réduire nos impacts environnementaux.

Nous avons **tous un rôle à jouer**, dans son fonctionnement comme dans les services et ainsi créer un monde plus solidaire et plus écologique au travail.

Il existe plein de solutions pour changer la donne. Pour conjuguer efficacité, confort et préservation de l'environnement, nous vous proposons dans un premier temps, **trois petits éco gestes simples**.

Aérez

Le matin : si vous pouvez ouvrir les fenêtres à certaines heures, aérez 5 à 10 minutes. C'est indispensable pour renouveler l'air et chasser les polluants, même en hiver.

Extinction des lumières

10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est 5 jours d'éclairage en continu sur un an ! Pensez à éteindre les lumières en partant du bureau ou d'une salle de réunion. Vous constatez un dysfonctionnement ? Signalez-le via un bon Yaka ! Fuite d'eau, radiateur défectueux, éclairage permanent... pas question de laisser traîner. Idem si le chauffage ou la climatisation automatique des locaux sont excessifs ou inefficaces.

Soyons vigilant à l'eau, elle est précieuse

Un agent consomme 10 à 30 litres par jour, hors climatisation et restauration. Alors, on utilise les économiseurs d'eau des toilettes, on coupe l'eau quand on se savonne les mains et on signale toute fuite au service technique. Et pour éviter toute pollution, surtout pas de produits toxiques dans les lavabos ou les toilettes !



REPLAY



Participation du CMP de Pontorson au forum hygiène et sécurité à l'ETP de Saint James

(De gauche à droite : Typhaine Girault, psychologue à l'ETP, Stéphanie Duchemin et Anne-Cécile Boitier-Dormal,, IDE sur le CMP, Tatiana Perrier cadre de santé, PSMA Granville et Justine Le Bechec FF cadre de santé, PSMA Saint Hilaire.



Participation du Centre d'addictologie de la Baie au forum hygiène et sécurité à l'ETP de Saint James
(De gauche à droite Julie Pigeon et Manon Giffaut)



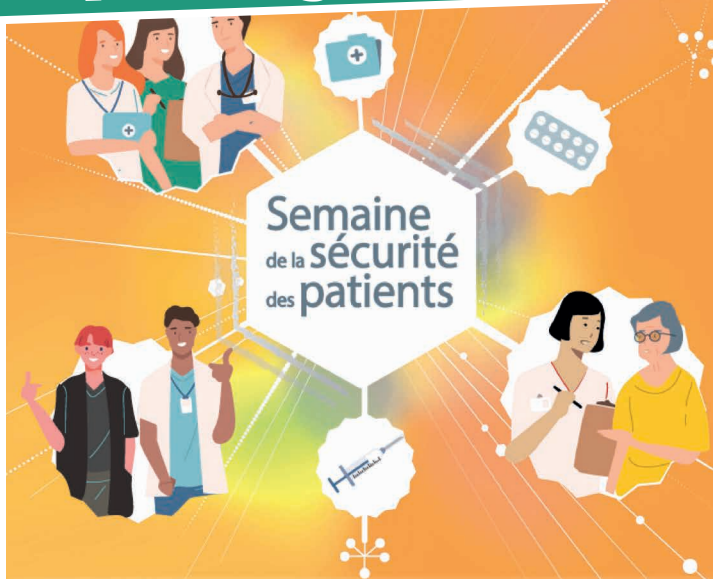
Belle initiative des agents de la cafétéria dans le cadre d'Octobre rose. Solène Guérin, Céline Imberti (absente sur la photo) et Raïssa Lieron ont entrepris de sensibiliser le public au dépistage du cancer du sein. La vente de bracelets et de broches ont permis de récolter des fonds pour la recherche.



Comme chaque année, un grand succès pour la journée développement durable !



A vos agendas



**ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES ASSOCIÉS AUX SOINS :
LES DÉCLARER, LES GÉRER POUR PROGRESSER**

**Les ateliers auront lieu
le mardi 29 novembre et le vendredi 2 décembre
de 13h30 à 16h30 au Grésillon rdc.
Ils sont ouverts à TOUS (Professionnels et usagers)**

Le saviez-vous ?



Utilisez votre mot de passe Webmail/session Windows pour vous connecter à GLPi

Identifiant

Mot de passe

Session Windows (Messagerie) ☐

☒ Se souvenir de moi

Envoyer

Mot de passe oublié ?

**Vous serez tous d'accord :
"Les mots de passe c'est l'enfer !"**

Alors, depuis quelques semaines, il est possible de se connecter en utilisant son mot de passe du compte Microsoft/Messagerie sur INTRAQUAL et sur YAKA.

A partir du 8 novembre, ce même mot de passe pourra être utilisé sur GLPi et GRR (Outil de gestion de réservation de salles).

Yaka - Bons de travaux

Authentification

Matricule :

Mot de passe :

Connexion